Projet de délibération du 13 septembre 2011 de Mme Alexandra Rys, MM. Jean-Charles Rielle, Pascal Rubeli, Mme Salika Wenger, MM. Rémy Burri, Julien Cart et Carlos Medeiros: «Approbation des comptes 2010 et du budget 2011 de la Fondetec».

(renvoyé à la commission des finances par le Conseil municipal
lors de la séance du 13 septembre 2011)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de son bureau,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2010, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2010, le tableau de financement et l'annexe aux comptes 2010 ainsi que le rapport de l'organe de révision du 30 mai 2011 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Art. 2. – Le Conseil municipal approuve le budget de fonctionnement 2011 de la Fondetec.